Maison des syndicats

17 rue G.Bizet

26 000 VALENCE

Téléphone : 04 75 56 77 77

e.mail : fsu26@fsu.fr

Valence, le jeudi 9 avril 2020

Jean-Louis MOLLARD
Secrétaire départemental de la FSU

à Monsieur le Directeur Académique des Services Départementaux de la Drôme

D'après les documents préparatoires au CTA d'hier, nous apprenons que la Drôme compte 10% des effectifs en REP et près de 15 % en écoles rurales... A ce titre, elle a une situation unique au sein de l'académie.
Le fait que la Drôme récupère seulement 5% des postes de la dotation académique pour la rentrée 2020 est une aberration.
De plus, la DGESCO écrit le 6 avril dans un document à destination des organisations syndicales représentatives que « cet effort, déjà engagé dans la préparation de la rentrée 2020, doit permettre :

- d'augmenter pour la troisième rentrée consécutive les taux d'encadrement dans tous les départements de France ;
- de renforcer spécifiquement les taux d'encadrement des territoires ruraux et ainsi permettre l'un des engagements présidentiels de sortie du grand débat (pas de fermeture d'école sans accord du maire) ;
- de consacrer la priorité accordée cette année à la maternelle : instruction obligatoire à 3 ans, engagement de limiter progressivement les classes de grande section à 24 élèves sur tous les territoires, dédoublement dès que possible des GS en REP+. »

Il est ici priorisé l'augmentation du taux d'encadrement P/E dans tous les départements de France et non la création de postes mobiles départementaux.
Nous déplorons ainsi la création de 4 postes de personnels mobiles : " CHARGES DE MISSION INCLUSION VIE SCOLAIRE " qui ne répondent pas à cette priorité.

Nous souhaitons que soit revu le projet de carte scolaire en ce sens :

- L'abandon de l'ouverture des 4 postes " CHARGES DE MISSION INCLUSION VIE SCOLAIRE ". Nous vous avons détaillé dans un précédent courrier ce que nous pensons de ces postes.
- L'abandon des deux fermetures dans des écoles inclusives accueillant une ULIS chacune (EEPU Pierre et Marie Curie à Bourg de Péage, EEPU Les Champs à Montélimar). La situation à l'école des Champs de Montélimar est d'autant plus préoccupante que la directrice perdrait, avec cette fermeture, une quotité de sa décharge de direction nécessaire à l'accueil des enfants à besoins éducatifs particuliers et à leur suivi. D'autre part, nous ne sommes pas sans connaître la démographie de Bourg de Péage et l'ouverture proposée sur la même commune. Mais à situation exceptionnelle, moyens exceptionnels. La petite cohorte de CP arrivant permettra une amélioration des conditions d'enseignement tellement salutaire dans cette école qui accueille aussi des élèves du DITEP Les Hirondelles.

- L'ouverture d'un poste dans l'école Maternelle de la Garde Adhémar (qui compte une prévision d'effectifs de 32 élèves à la rentrée). Cette situation est récurrente mais les familles fuient désormais de plus en plus vers le privé et cela est un enjeu que vous considérez dans le rural.
- L'ouverture d'un poste à l'école Paul Eluard de Livron-sur-Drôme où les effectifs sont en nette augmentation (116 élèves pour 4 classes) et où des logements (110) sont en cours de construction à deux pas de cette dernière.

D'autre part, nous nous sommes questionnés concernant la stagnation du volume de décharges pour les actuels coordonnateurs de PIALs . Il semblerait sur une circonscription que ce soit potentiellement des TR qui se chargeraient des nouvelles missions de coordonnateurs PIALs à la rentrée.
Sachez, monsieur le directeur académique que nous ne pouvons tolérer cette option ! Vous avez déjà mis à mal l'organisation du remplacement dans le département en opérant des choix qui vous appartiennent de suppressions de 11 postes de remplaçants à la rentrée 2019. Aujourd'hui, alors que la situation du remplacement dans la Drôme est déjà critique et ne cesse de se dégrader d'année en année, il n'est pas envisageable d'utiliser des TR pour assurer des missions de coordonnateurs de PIALs ! Ce nouveau choix serait incohérent et insensé. Nous craignons d'ores et déjà que le remplacement en 2020-2021 soit rendu plus tendu si vous faisiez le choix de refus de temps partiels et de disponibilité dans un contexte de tensions en ressources humaines car les personnels demandeurs en ont cruellement besoin et n'arrivent pas toujours à tenir la classe à temps plein toute l'année.

Par ailleurs, il y a des orientations que nous réclamons au niveau académique et départemental depuis des années et qui ne sont toujours pas entendues :
- l'absolue nécessité de recontituer les RASED décimés en 2008 et de les renforcer.
- des créations de postes de PMQC là où ils existaient.
- les besoins en moyens de remplacement sont aussi criants, mais visiblement, ils n'entrent pas dans les priorités et le service public devra en pâtir.

Enfin, comme annoncé dans un précédent courrier, resté une nouvelle fois sans réponse de votre part, nous ne pouvons que déplorer la tenue d'un CTSD en visioconférence. La situation sanitaire actuelle de notre pays est certes critique ; cependant, rajouter de la déshumanisation à la carte scolaire n'arrange en rien la situation de notre pays. Pire, elle montre une fois de plus le mépris de l'institution envers ses personnels qui se trouvent chez eux avec des contraintes techniques et familiales non prises en compte.

Nous pouvons cautionner de tels agissements et nous vous informons donc que nous ne siégerons pas au CTSD en visioconférence qui doit se tenir aujourd'hui même.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Directeur académique, en notre profond et réel attachement au service public d'Éducation.

Jean-Louis Mollard